



Madame Yvette COLLIGNON
Rue de Fléron 88
4020 LIEGE 2

Bruxelles, le 12 décembre 2022

Aperçu annuel de votre contrat Assurance Funérailles

Chère Madame COLLIGNON,

Vous trouverez ci-dessous les détails de votre contrat Assurance Funérailles. Vous recevrez cet aperçu, annuellement, un peu avant la date d'échéance de votre contrat et pour autant qu'il y ait paiement de primes.

L'échéance annuelle de votre contrat d'assurance est le 11 janvier.
Votre prime pour la prochaine année d'assurance s'élève à € 70,79 par mois.

Composition de votre prime d'assurance

Votre prime d'assurance se compose de : € 69,40 de prime nette (dont € 9,81 de frais d'acquisition, € 7,47 de frais d'administration et € 2,67 de frais de fractionnement) plus € 1,39 de taxes. → 70,79 €/mois

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion. Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

Paiement de votre prime d'assurance

Cette nouvelle prime d'assurance sera encaissée par domiciliation bancaire. Le paiement est reconnaissable sur votre extrait de compte à la référence ASS.FUNERAILLES-709831A-5644919-002. Votre prime d'assurance sera perçue vers le 11^{ème} jour calendrier de chaque mois. En payant ce montant vous acceptez les conditions du contrat d'assurance 709831A.

Corona Direct Assurances respecte votre vie privée

Corona SA traite vos données à caractère personnel. Vous trouverez de plus amples informations sur le traitement de vos données à caractère personnel, les finalités du traitement et l'exercice de vos droits dans la Charte sur la vie privée de Corona SA. Cette charte peut être consultée www.coronadirect.be/fr/coronadirect/privacy.

